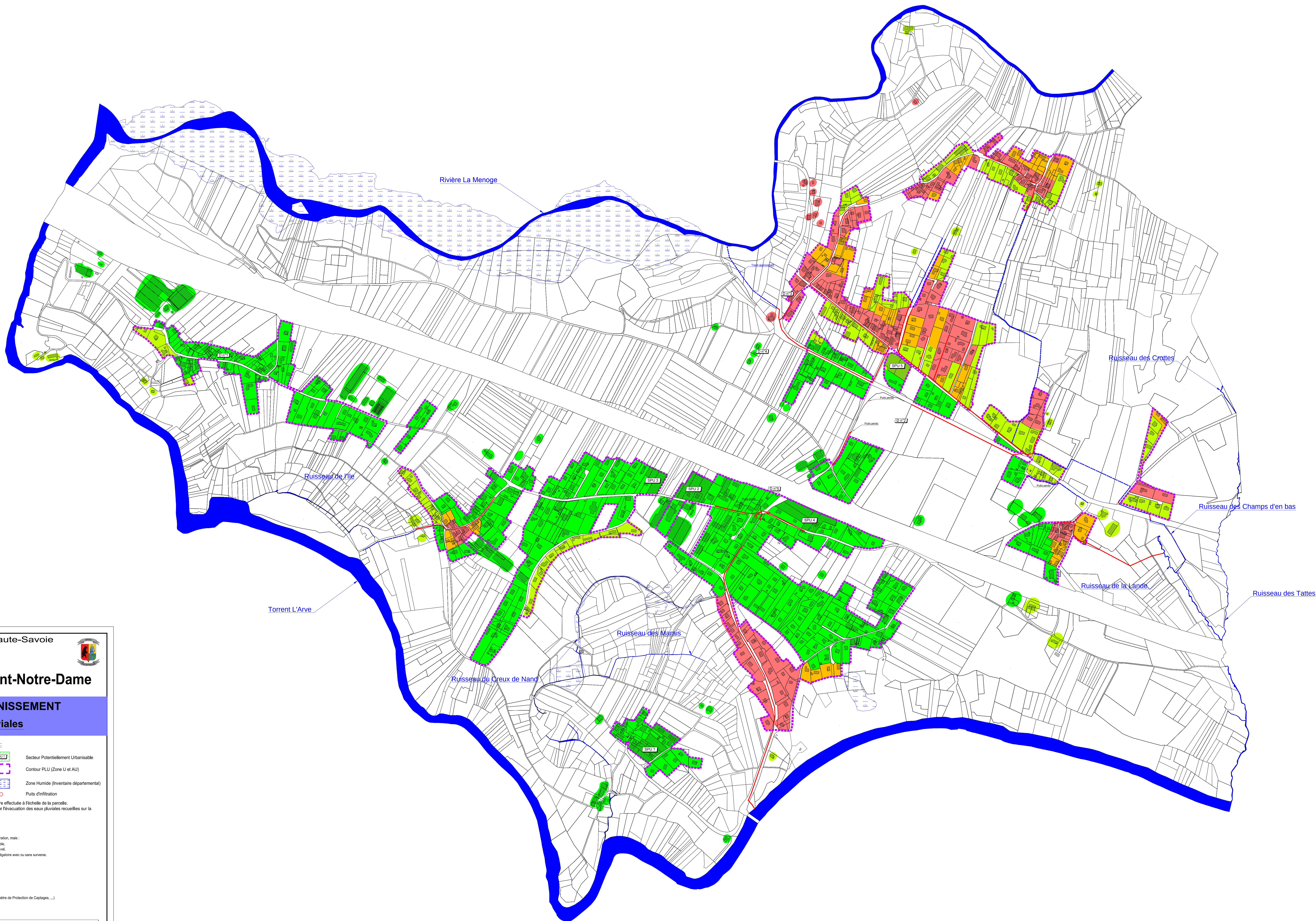
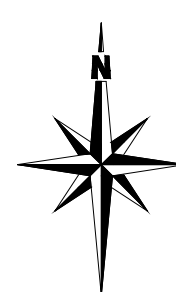




Echelle
0 50 100 m



Commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT Volet Eaux Pluviales

Réseaux :	Divers :
Réseau d'eaux pluviales existant	Secteur Potentiellement Urbanisable
Fosse	Contour PLU (Zone U et AU)
Ruisseaux	Zone Humide (Inventaire départemental)
	Puits d'infiltration

Réglementation :

- Sur l'ensemble du territoire communal, la gestion des eaux pluviales doit être effectuée à l'échelle de la parcelle.
- L'infiltration sur l'unité foncière doit être la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur la surface concernée par le projet.

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales

Vert⁺ : Aptitude Bonne à l'infiltration :
-> Infiltration est Obligatoire.
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

Orange⁺ : Aptitude Moyenne à l'infiltration :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au Permis de Construire par une étude géologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention Elanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge⁺ : Aptitude Mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, Risques Naturels, Périmètre de Protection de Captages, ...)
-> L'infiltration des Eaux Pluviales est Déconseillée.
-> Dispositif de Rétention Elanche avec débit de fuite et surverse conseillée.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation relative à la gestion des eaux pluviales, se reporter à la notice "Zonage de l'Assainissement volet Eaux Pluviales".

Débit de fuite réglementaire:
Lorsqu'un système de gestion des eaux pluviales nécessite un rejet vers un exutoire naturel ou non, celui-ci doit respecter le débit de fuite inférieur ou égal au débit décennal naturel du terrain avant aménagement.

Date: Mars 2017
Echelle: 1/4000
Fichier: ZONAGE_EP.dwg
Dessin: L. BANNAY

Le Maire,
Alain CIABATTINI